

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 janvier 2026, à 18h30, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy au 110, 7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Valérie Trottier et Lise Ferland et messieurs les conseillers Michel Beaudoin, Joël Caisse, Charles Fraser-Guay et Michel Gaudreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Ladouceur.

Madame Fany Tremblay, greffière par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'une greffière par intérim pour les assemblées extraordinaires du 7 janvier 2026;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2026 non consolidées;
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2026-2027-2028;
5. Publication d'un document explicatif sur le budget 2026;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

26-01-001 1. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM POUR LES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 7 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT

que madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, ainsi que monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffière adjoint sont absents;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Michel Beaudoin et résolu que le conseil municipal nomme madame Fany Tremblay à titre de greffière par intérim, et ce, pour les deux séances extraordinaires du 7 janvier 2026.

Adoptée.

26-01-002 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal confirme avoir reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais prescrits par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et qu'il l'adopte tel que présenté.

Adoptée.

26-01-003 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 NON CONSOLIDÉES

Il est proposé par Joël Caisse, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2026 non consolidées, lesquelles se résument comme suit:

Prévisions budgétaires 2026 non consolidées - Résultats détaillés

REVENUS	
Taxes	10 344 143 \$
Paiement tenant lieu de taxes	84 300 \$
Imposition des droits	530 000 \$
Services rendus	114 000 \$

Intérêts	205 000 \$
Transferts	554 457 \$
TOTAL	11 831 900 \$
DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
Administration générale	2 663 555 \$
Sécurité publique	2 608 303 \$
Transport	3 008 826 \$
Hygiène du milieu	2 481 376 \$
Santé et bien-être	72 592 \$
Aménagement, urbanisme et développement	324 154 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	1 488 396 \$
Frais de financement	530 478 \$
Remboursement de la dette	561 500 \$
Remboursement du fonds de roulement	210 000 \$
Affectation - surplus affecté	(500 000) \$
Affectations autres	(1 617 280) \$
TOTAL	11 831 900 \$

Adoptée.

**26-01-004 4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028**

Il est proposé par Michel Beaudoin, appuyé par Charles Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028 au montant total de 21 507 400\$.

Adoptée.

26-01-005 5. PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE BUDGET 2026

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Lise Ferland et résolu que le conseil municipal autorise la publication d'un document explicatif sur le budget 2026 et que cette publication soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

26-01-006

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Beaudoin, appuyé par Michel Gaudreault et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 19h59.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Jacques Ladouceur
Maire

Fany Tremblay
Greffière par intérim

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.